

Commune de VAUGNERAY

1 place de la Mairie, BP n° 1, 69670 VAUGNERAY

Tel : 04.78.45.80.48 / Fax : 04.78.45.89.74

Email : mairie@vaugneray.com



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



5a1. LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Dates :

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par DCM du 21/10/2013

Mises à jour n°1 à n°4 du PLU par Arrêtés de M le Maire du 09/12/2013

Révision allégée n°1 du PLU approuvée par DCM du 16/07/2018

Modification de droit commun n°1 approuvée par DCM du 16/07/2018

Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM du 21/10/2019

Mise à jour n°5 du PLU par Arrêté de M le Maire du 07/10/2020

Révision allégée n°2 approuvée par DCM du 19/02/2024

Modification de droit commun n°2 approuvée par DCM du 19/02/2024

Révision générale des 2 PLU de Vaugneray et Saint Laurent de Vaux prescrite par DCM du 19/02/2024

Dossier de révision générale arrêté par DCM du 16/06/2025

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT POUR ARRET - 16/06/2025



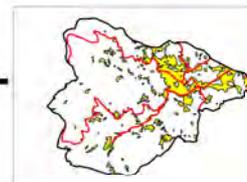
POULAIN URBANISME CONSEIL

78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
VAUGNERAY

N° INSEE
69255



DDT 69

Service Aménagement et Appui aux Territoires
Unité Urbanisme

☎4.78.62.50.50

165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	<i>Canalisations publiques d'eau et d'assainissement</i>		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	<i>Ouvrages de transport et de distribution d'électricité</i>
E					I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	<i>Protection des monuments historiques</i> 1: Classés 2: Inscrits Périmètre des abords		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
G		AC3	Réserves naturelles régionales		PM1	<i>Risques naturels prévisibles (PPRNP) et/ou risques miniers (PPRM)</i>
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM3	Risques technologiques (PPRT)
		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
N		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PM7	Accès aux ouvrages de prévention des inondations et submersions
		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
					PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
D					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
		EL3	Halage et marchepied		T1	Protection du domaine public ferroviaire
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T4	Aéronautiques de balisage
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
E		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : MAI 2024

Modifié :

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

A5 - Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

NB : La liste des servitudes d'utilité publique constitue un document de référence qui permet, lorsqu'une plus grande précision est nécessaire, de consulter le service compétent et d'examiner l'acte instituant la servitude.

Servitudes d'utilité publique

VAUGNERAY

A5 - Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement : Articles L.152-1 et L.152-2 et R.152-1 à R152-15 du code rural et de la pêche maritime.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Alimentation en eau potable -
gestionnaire de l'assainissement
Voir auprès de la Commune pour l'adresse
du délégataire ou syndicat

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- l'établissement d'une canalisation publique d'assainissement sur deux parcelles en domaine privé (parcelles n°U735 et U169) sur la commune de Vaugneray (ex St Laurent de Vaux) au profit du SIAHVY.

→ **AP n° 2012-1251 du 13/02/2012 - RAA du 29/02/2012.**

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits : code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon - DRAC

Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01

Tél : 04 72 26 59 70
E-mail : udap69@culture.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREAT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• **La Grand'Maison Valentin** située 41 rue du Docteur Semullaz à VAUGNERAY , section AC, parcelle n°118. Sont inscrites au titre des M.H. en totalité les parties suivantes : la grande salle du rez-de-chaussée avec son décor peint et la petite pièce de la tourelle Sud-Ouest avec son décor peint.

Pas de périmètre de protection du fait d'une inscription interne à l'immeuble.

→ **Inv. Sup. M.H. du 20/12/1990. Pas de covisibilité.**

• **Ancienne église de Châteauvieux** en totalité ainsi que la croix "byzantine" de l'ancien cimetière à **YZERON** - Cadastre section AI, parcelle n° 3.

Le périmètre de protection de 500 m déborde sur la commune de Vaugneray (ex Saint Laurent de Vaux).

→ **Inv. Sup. M.H. du 07/11/1979.**

• Inscription au titre des MH de l'**Oppidum du Chatelard à COURZIEU** cadastre section AR, parcelles n° 62, 63, 68 et 69.

Le périmètre de protection déborde sur la commune de Vaugneray.

→ **Inv. Sup. M.H. du 19/09/1989.**

• Inscription au titre des MH de la **maison personnelle de Georges ADILON**, inscrite en totalité avec sa parcelle n°66 et son pigeonnier (sis sur la parcelle 63, section AE) située 155 chemin des Broussatières à **BRINDAS**.

Le périmètre de protection de 500 m déborde sur les communes de Vaugneray et Grézieu la Varenne.

→ **A.P. n°19-046 du 13/03/2019. (RAA AURA n°84-2019-027 du 28/03/2019).**

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E. -
G.M.R. LYONNAIS
757 Rue de Pré Mayeux
01120 LA BOISSE

Tél : 04 72 01 25 39
E-mail : rte-cm-lyo-gmr-lyo-urbanisme@rte-france.com

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 1 aérienne – ref I4-444619258-3298-1-3440

→ **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**

• Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 2 aérienne – ref I4-444619258-3301-1-6144

→ **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-8 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône -
SENR- Unité Prévention des Risques Naturels

165 Rue Garibaldi -
CS 33862 -
69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 63 11 01
E-mail : ddt-risques@rhone.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- **Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRNI) de l'YZERON** (révision et élargissement du bassin versant).

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

Arrêté Préfectoral d'approbation,

- Note de présentation
- Règlement
- Cartographie du zonage réglementaire
- Cartographie des aléas
- Cartographie des enjeux
- Annexes pour information.

Ce plan de prévention délimite des zones rouge, rouge extension, bleue, verte HGM, blanche.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

→ **AP n° 2013297-0001 du 22/10/2013 (RAA spéc. n° 138 du 25/10/2013).**